

Subvention pour les transports publics

Cette subvention est allouée pour l'achat d'un abonnement annuel adulte, enfants (6-15 ans), jeunes (16-25 ans) ou senior pour les transports publics :

- Abonnement annuel du Service Direct : AG, demi-tarif, abonnement de parcours, abonnement modulable
- Abonnement annuels Mobilis incluant obligatoirement la zone 21

Montant de la subvention :

La Commune participe à l'achat à hauteur de :

- CHF 70.- par abonnement au tarif adulte
- CHF 50.- par abonnement enfants, jeune ou senior

Condition d'octroi :

Pour bénéficier de la subvention il faut être inscrit en résidence principale à Crans VD ou pour les personnes morales avoir son siège sur la commune de Crans VD.

Le/la bénéficiaire s'engage à fournir tous les documents nécessaires, à savoir une copie de la facture du fournisseur avec : la preuve de paiement au nom de l'acheteur/se ; le nom de l'entreprise de transports publics ; la description de l'abonnement ; la date d'achat ; le prix. La demande doit être effectuée au plus tard 6 mois après la date de l'achat (date figurant sur la preuve de paiement).

La durée de l'abonnement doit être de 12 mois minimum. Les abonnements de trajets doivent inclure Crans VD ou la zone 21.

La personne qui conclut un abonnement avec un paiement mensuel doit attendre les 12 premiers mois avant de demander son droit aux subventions.

La date du début de la validité de l'abonnement annuel des transports publics, achat ou renouvellement, doit être postérieure au 1^{er} septembre 2024, date d'entrée en vigueur du règlement du fonds pour le développement durable. Pour les abonnements avec un paiement mensuel les mois antérieurs au 1^{er} septembre 2024 ne peuvent pas être pris en considération.

Limitation :

- Une subvention par personne, elle n'est pas cumulable,
- Un montant de CHF 5'000.- / trimestre est octroyé pour cette subvention.
- Les enfants à l'école obligatoire (jusqu'à la 11^S Harmos) ne sont pas éligibles pour la subvention.

Montant total annuel de la subvention :

CHF 20'000.- ; une fois ce montant atteint, il n'est plus possible d'obtenir la subvention.

Délai entre les demandes : Maximum une demande par année par personne

Documents à fournir :

- Formulaire de demande de subvention daté et signé.
- Copie de l'abonnement.
- Ticket de caisse ou facture avec preuve de paiement à l'appui.
- Pour les enfants de 15 ans, attestation de formation postobligatoire.



**Commune
de Crans**

Demande de subvention pour un abonnement de Transports Publics

Requérant/e	Nom	Prénom
	Adresse	NPA/Lieu
	Date de naissance	
	Téléphone	E-mail

IBAN	Nom du titulaire
	Nom banque / CCP
	N° Compte / IBAN

Achat	Type d'achat ☐ 1 ^{er} achat d'un abonnement ☐ Renouvellement
	Prix d'achat CHF (TVA incluse) CHF

Type d' achat / abonnement	Demi-tarif ☐ Jeunes 16-25 ans	Subvention CHF 50.-	☐ Adultes	Subvention CHF 70.-
	Mobilis annuel (incluant Zone 21) ☐ Enfants 6-15 ans ☐ Jeunes 16-25 ans ☐ Seniors	CHF 50.- CHF 50.- CHF 50.-	☐ Adultes	CHF 70.-
	Abonnement de parcours ou modulable (incluant Crans VD) ☐ Enfants 6-15 ans ☐ Jeunes 16-25 ans	CHF 50.- CHF 50.-	☐ Adultes	CHF 70.-
	Abonnement Général ☐ Enfants ☐ Jeunes ☐ Adultes ☐ Handicap ☐ Famille ou duo	CHF 50.- CHF 50.- CHF 70.- CHF 70.- par adulte par jeune ou Sénior	Jeune 25 ans Senior	CHF 70.- CHF 50.- CHF 70.- CHF 50.-
	☐ Autre (précisez type et montant) :			

Par ma signature, je m'engage à respecter les conditions d'octroi figurant au dos et certifie que tous les renseignements et documents fournis sont exacts et complets.

Date :

Formulaire à retourner à :

Signature :

Commune de Crans
Greffe – demande de subventions
Rue du Grand Pré 25
1299 Crans